

Date de dépôt : 8 février 2017

## Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Pierre Gauthier : Label de respectabilité décerné par l'Etat à l'UOMG : le Conseil d'Etat entend-il promouvoir l'obscurantisme religieux et fouler aux pieds les valeurs de notre république ?

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 27 janvier 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*A l'écoute attentive du discours prononcé par le délégué à l'intégration, M. Nicolas Roguet, le dimanche 9 octobre 2016 à l'occasion de la quatrième journée annuelle de l'UOMG (Union des Organisations musulmanes de Genève), j'ai relevé en substance les points suivants<sup>1</sup> :*

- *Le délégué à l'intégration des étrangers s'est rendu à cette journée sur ordre de son magistrat de tutelle, le conseiller d'Etat Pierre Maudet. Cela m'a été confirmé de vive voix par ledit délégué rencontré en marge d'une conférence qui s'est tenue à Genève le mardi 17 janvier 2017.*
- *Il a été affirmé dans ce discours que le Conseil d'Etat souhaitait un rapprochement avec l'UOMG.*
- *Il a été affirmé dans ce discours que la constitution genevoise avait instauré la « nécessité de reconnaître les organisations religieuses ».*
- *Il a été affirmé dans ce discours que « la vocation du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) était de créer des liens comme ceux que toute organisation religieuse tente de créer avec la société ».*
- *Il a été affirmé dans ce discours que le BIE « agit avec l'UOMG comme avec toutes les entités genevoises attachées aux valeurs fondamentales et démocratiques ».*

---

<sup>1</sup> [https://www.youtube.com/watch?v=r\\_d5u-Q57WY](https://www.youtube.com/watch?v=r_d5u-Q57WY)

- *Il a été affirmé dans ce discours que le BIE organise « avec l'UOMG des ateliers d'accueil et d'information destinés aux populations arrivées à Genève ces derniers temps... (et traitant) ...de santé, des institutions, de l'école, de citoyenneté, de civisme... ».*
- *Enfin, il a été affirmé dans ce discours que l'Etat apporte un soutien à la « notion de communauté ».*

*Ces propos pour le moins surprenants m'imposent de vous communiquer quelques remarques et de faire quelques mises au point :*

- *L'UOMG est présidée par M. Hani Ramadan dont les propos publics sont régulièrement des insultes à nos valeurs démocratiques et républicaines – ces valeurs que devraient défendre et promouvoir l'Etat et le Bureau de l'intégration des étrangers.*
- *Promoteur de la lapidation des femmes, Hani Ramadan a été interdit d'enseignement public à Genève pour cette raison. Petit-fils du fondateur de la confrérie terroriste des Frères musulmans, Hani Ramadan est le directeur du « Centre islamique de Genève ». Il a édité plusieurs ouvrages aux éditions Tawhid<sup>2</sup> basées à Lyon. Ces éditions sont citées dans un reportage fort instructif diffusé par « Temps présent » (voir à 23'48")<sup>3</sup>.*
- *Hani Ramadan a eu récemment l'outrecuidance de déclarer devant de jeunes élèves genevois<sup>4</sup> : « Une femme est comme une perle dans un coquillage. Si on la montre, elle crée des jalousies. Ici, la femme sans voile est comme une pièce de deux euros. Visible par tous, elle passe d'une main à l'autre. »*
- *La Commission des droits de l'Homme du Grand Conseil a refusé – notamment pour les raisons évoquées plus haut – de recevoir Hani Ramadan lors des auditions liées à l'étude des deux projets de loi sur la laïcité déposés au parlement.*
- *Dans son discours, M. Roguet allègue abusivement que l'Etat doit reconnaître les organisations religieuses. C'est faux. L'Etat n'est nullement tenu à cela. La constitution ne dit que et uniquement que :*

<sup>2</sup> <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2009/11/07/01016-20091107ARTFIG00153--le-salafisme-en-10-questions-.php>

<sup>3</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=Luh7PwwhTGM>

<sup>4</sup> <http://www.marianne.net/hani-ramadan-femme-voile-est-piece-2-euros-elle-passe-main-autre-100243646.html>

<http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/Hani-Ramadan-parle-dans-une-ecole-et-cree-le-malaise/story/10218422>

« Les autorités entretiennent des relations avec les communautés religieuses. » Ce qui ne relève que du protocole et du bon vouloir des « autorités » dont la constitution n'a pas spécifié desquelles il était question.

- Il est de même faux de prétendre que l'UOMG – a fortiori si elle est présidée par un personnage dont l'obsession semble être de vouloir mettre les femmes dans des sacs, de les confiner dans un statut de personnes mineures et de les réduire à n'être qu'un objet sexuel destiné au seul bon vouloir des hommes – tente de créer des liens avec la société.
- Il est également parfaitement scandaleux – vu ce qui précède – de faire croire que l'Etat considère l'UOMG comme une entité attachée aux droits fondamentaux et aux valeurs démocratiques et qu'elle mériterait un tel label de respectabilité républicaine alors qu'elle est présidée par une personne dont l'action et les propos publics démontrent qu'elle en est l'antithèse.
- Enfin, il est très choquant d'entendre un haut fonctionnaire de notre république soutenir la « notion de communauté » alors que la république est une et indivisible et que le communautarisme est l'antichambre de l'apartheid qui trie les individus selon des critères racialisés et discriminatoires pour les confiner dans la prison de leur prétendue origine ethnique ou de leur pratique confessionnelle.

Mes questions sont donc les suivantes :

1. **Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il autorisé le délégué à l'intégration des étrangers à prononcer un discours trompeur et sur bien des points mensonger, notamment lorsqu'il confond la religion avec le concept inadmissible de race ?**
2. **Comment et sur quelles bases idéologiques pour le moins douteuses le Conseil d'Etat a-t-il pu accorder, par la présence d'un de ses hauts représentants, un label de crédibilité et de respectabilité à une organisation dont les objectifs et les discours semblent à l'exact opposé des valeurs civiques que nos autorités et a fortiori le BIE devraient promouvoir ?**

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'Union des Organisations musulmanes de Genève (UOMG) compte neuf membres. Sa création en 2006 répondait, et répond toujours, au besoin de diverses associations musulmanes genevoises de sortir de l'ombre et de rencontrer la population.

Interdire au bureau de l'intégration des étrangers (BIE) d'entretenir des relations avec de telles organisations, sous prétexte que l'un de leurs membres adopterait des positions inacceptables, reviendrait à encourager le repli et l'isolement desdites organisations, exactement ce que redoutent le Conseil d'Etat, le Grand Conseil et l'auteur de la QUE 582.

Aussi, pour cette raison déjà, le Conseil d'Etat se refuse à une telle éventualité et poursuivra dans la voie du dialogue avec les organisations religieuses, sans pour autant renoncer à son devoir de neutralité.

Par ailleurs, lorsqu'il rencontre les associations membres de l'UOMG, le 9 octobre 2016, ou lorsqu'il rencontre d'autres organisations religieuses à d'autres moments, le BIE respecte la constitution genevoise<sup>5</sup> et remplit sa mission légale<sup>6</sup>, qui consiste notamment à :

1. *« favoriser des relations harmonieuses entre tous les habitants du canton de Genève »;*
2. *« entretenir et développer les contacts et la collaboration [...] avec les organismes publics ou privés concernés par l'intégration des étrangers »;*
3. *sensibiliser le public « aux enjeux d'une société multiculturelle visant au respect de l'identité culturelle de chacun »;*
4. *privilégier une approche de proximité, et cela « en s'appuyant prioritairement sur les associations et sur la société civile ».*

En réponse à la **première question** posée, le Conseil d'Etat pense que le discours prononcé par le délégué à l'intégration n'est ni « trompeur », ni « mensonger ». Quant à l'assertion relative à sa « confusion de la religion avec le concept inadmissible de race », nous avouons ne pas la comprendre.

A la **deuxième question** et au postulat que la présence du délégué à l'intégration lors de l'assemblée de l'UOMG du 9 octobre 2016 serait « un label de crédibilité et de respectabilité [accordé] à une organisation dont les objectifs et les discours semblent à l'exact opposé des valeurs civiques que

<sup>5</sup> Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE A 2 00), art. 3, al. 3 « Les autorités entretiennent des relations avec les communautés religieuses ».

<sup>6</sup> Loi sur l'intégration des étrangers (LIÉtr A 2 55), Préambule, art. 4, 5, 6.

*nos autorités et a fortiori le BIE devraient promouvoir* », nous la réfutons fermement.

Ces réponses apportées, le Conseil d'Etat n'entend pas se prononcer ici sur les nombreuses accusations proférées à son endroit, à celui du délégué à l'intégration ou encore à celui de personnes étrangères à l'Etat, pas plus qu'il n'entend commenter les inexactitudes qui parsèment la QUE 582.

En revanche, le Conseil d'Etat pense qu'il serait plus utile et plus constructif de sceller dans la loi sur la laïcité de l'Etat (PL 11764 actuellement auprès de la commission des droits de l'Homme) les principes de la laïcité genevoise – une laïcité qui ne doit pas être une arme contre le religieux – et les principes généraux fixant le cadre des relations entre l'Etat et les organisations religieuses.

Une fois cette loi sur la laïcité de l'Etat introduite dans l'ordre juridique genevois, et surtout appliquée, nous ne doutons pas que nombre d'incompréhensions comparables à celle qui fait l'objet de la QUE 582 pourront être évitées ou, le cas échéant, traitées en toute sérénité et sans effusions inutiles.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP